|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 40ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXAMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME AU SOUDAN**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, Vérifier au prononcé Genève, 1ER Février 2022***

 ***9h00-12h 30***

**Monsieur le Président**,

Le Togo prend note des progrès accomplis par le Soudan depuis son précédent passage l’EPU notamment l’approbation, en juillet 2020, de la loi portant diverses modifications du Code pénal de 1991 ; modifications portant, entre autres, sur l’abolition du crime d’apostasie, la suppression de la peine de mort pour les meurtres commis par des enfants et la suppression de la peine de mort et de la flagellation pour sodomie.

Il est également à saluer que cette loi érige en infraction la discrimination fondée sur le genre et prévoit une meilleure protection des droits des femmes.

Le Togo encourage le Soudan à poursuivre ses efforts et recommande ce qui suit :

* Ratifier la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes ;
* Procéder à la ratification de la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
* Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, de même que le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le Togo souhaite, enfin, plein succès au Soudan pour cet examen.

**Je vous remercie !**